

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 24 NOVEMBRE 2021

**PRESENTS** : Mmes et M.M. GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, SACHOT Olivier, CAIGNON Christelle, VINCENDEAU Michel, OUVRARD Olivier, PINEAU Yann, NOGIER Delphine, AGESNE Isabelle, BERTHEAU Yoan, MAUFFREY Violaine, GIRAUD denis, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, MOREAU Sandrine

Mme Isabelle AGESNE a été désignée secrétaire de séance.

### **1– LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI : SPR, PDA, OAP**

M. BONHOME, responsable du service urbanisme de la communauté de Communes du Pays de Pouzauges, a présenté au conseil un diaporama concernant les protections actuelles du patrimoine et les évolutions envisagées. Le principe étant de mettre en place des outils à la carte sur les communes, en fonction des enjeux identifiés et du degré de protection souhaité. L'objectif serait de disposer d'une nouvelle politique de protection du patrimoine courant 2023. Ce document est présenté à chaque conseil municipal des 10 communes avant choix du scénario en Conseil Communautaire début 2022.

### **2– APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

### **3 – COMMERCE SALON DE COIFFURE : FIXATION DU PRIX DU LOYER COMMERCIAL ET POINT SUR LES DEVIS EN COURS.** (061/2021)

M. Joël CHATEIGNER présente un état récapitulatif des devis de travaux du salon de coiffure :

ENTREPRISE	OBJET	HT	TTC
DEKRA	Diagnostics PMR – ERP - DPE	530.00€	636.00€
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>530.00€</b>	<b>636.00€</b>
HM MENUISERIES	Fourniture et pose menuiseries	4 443.60€	5 332.32€
DIDIER SOULARD	Travaux électricité et climatisation	5 346.90€	6 416.28€
MLS	Carrelage salon + baie salon	1 382.49€	1 658.99€
HM MENUISERIES	Fourniture et pose dalles plafond + Création d'un espace toilette dans l'annexe	2 630.63€	3 156.75€
MANUTAN COLLECTIVITES	Rampe d'accès pliable + carillon	1 252.99€	1 313.64€
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>15 056.61€</b>	<b>17 877.98€</b>

Mr le Maire informe les élus que l'Office notarial de Pouzauges a été sollicité pour la rédaction d'un bail commercial avec la future gérante du salon de coiffure. Actuellement le bail est consenti pour un loyer mensuel de 456.94€ TTC (380.78€ HT + 76.16€ TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la conclusion du bail à compter du 5 janvier 2022 et pour une durée de neuf années.
- De fixer le loyer mensuel à 460€ TTC (383.33€ HT + 76.67€ TVA) à compter du 5 janvier 2022, révisable chaque année, à la date anniversaire, selon l'indice des loyers commerciaux.
- Les frais de notaire seront à la charge du locataire (frais équivalent à un mois de loyer TTC)
- D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

#### 4 – REVITALISATION DU CENTRE BOURG : LANCEMENT ETUDE STRATEGIQUE

(062/2021)

Il est rappelé au Conseil Municipal que par le biais du CAUE et de la Communauté de Communes, une réflexion a été lancée sur les sujets du renouvellement urbain et de la revitalisation des bourgs.

La prochaine étape est la réalisation d'une étude stratégique qui permettrait d'identifier la faisabilité urbaine, de hiérarchiser les priorités et de définir les programmes et l'estimation des différents travaux. La durée moyenne d'une étude stratégique est de 10 à 12 mois et le cout moyen se situe entre 30 000€ et 40 000€. Il convient donc de lancer une consultation afin de missionner une équipe pluridisciplinaire composée à minima, d'un architecte, d'un paysagiste-urbaniste et d'un BET VRD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser une consultation groupée avec les communes de Chavagnes les redoux et Tallud Sainte Gemme, sous réserve de validation de ce mode de consultation par les conseils municipaux de ces deux communes.

#### 5 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OGEC/APEL DE MONSIREIGNE POUR FINANCER EN PARTIE UN VOYAGE SCOLAIRE (063/2021)

L'APEL et l'OGEC de l'Ecole Abbé Billaud, sollicitent la commune dans le cadre d'une aide au financement d'un voyage scolaire sur le thème « du vivre ensemble » concernant les classes de la PS au CM2 (73 élèves) avec deux nuitées, du 12 au 14 janvier 2022. Le cout total du voyage s'élève à ce jour à 155€ par l'élève.

La participation sollicitée auprès de la commune est **de 75 € par élève** soit pour 73 élèves, une somme de 5 475 €.

Considérant que dans sa délibération du 16/02/2021, le Conseil Municipal avait décidé de verser la somme de 1 650€ (75€ x 22 élèves) pour le voyage des CM1-CM2 qui n'a finalement pas eu lieu, Considérant que cette somme n'a pas été versée mais qu'elle avait été prévue au budget 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la participation de la commune à 75€ par élève soit une participation totale de 5 475€ (75€ x 73 élèves),
- De procéder au paiement de la participation comme suit :
  - ✓ Année 2021 = 1 875€
  - ✓ Année 2022 = 1 875€
  - ✓ Année 2023 = 1 875€

- De préciser que si cet évènement à lieu en 2022, il n'y aura pas de participation de la commune avant l'année 2025.

## **6 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE** (064/2021 – 065/2021 – 066/2021)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative ajoutant des crédits sur l'article 6574 – Autres charges de gestion courantes pour le versement à l'OGEC d'une participation au voyage scolaire.

### **Décision modificative n°3 – Virement de crédit**

Désignation	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 022 – Dépenses imprévues <i>Article 022 – Dépenses imprévues</i>		- 1 875.00€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes <i>Article 6574 – Autres charges de gestion courante</i>		+ 1 875.00€
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les écritures présentées pour la décision modificative n°3 du budget commune.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

- Ajout de crédit au compte **2151-réseaux de voirie**, pour le règlement de la facture d'un montant de 4 920€ TTC de Vendée Service Emulsion pour la mise en place de poteaux en bois sur la rue du 11 novembre ;
- Ajout de crédit au compte **2132-Immeuble de rapport**, pour le règlement de la facture d'un montant de 1 658.99€ de l'EURL MLS pour les travaux du salon de coiffure ;
- Ajout de crédit au compte **21578-Autre matériel et outillage de voirie**, pour l'achat de panneaux de signalisation pour la rue du 11 novembre et la rue du puits Bernier

### **Décision modificative n°4 – Virement de crédit**

Désignation	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Article 2138 – Autres constructions</i> <i>Opération 75 – Foyer rural</i>		- 3 300.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Article 2151 – Réseaux de voirie</i> <i>Opération 62 - Voirie</i>		+ 1 100.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Article 2132 – Immeuble de rapport</i> <i>Opération 82 – Travaux divers bâtiments</i>		+ 1 700.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie</i> <i>Opération 62 - Voirie</i>		+ 500.00€
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les écritures présentées pour la décision modificative n°4 du budget commune.

\*\*\*\*\*

#### **DECISIONS MODIFICATIVES N°5 - BUDGET COMMUNE – Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers**

Le respect du principe de prudence et l'obligation de sincérité comptable obligent à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Un courriel de la Trésorerie rappelle cette obligation et indique que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est considéré que les pièces en reste depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15%. Au vu de l'état des restes à recouvrer, Madame la Trésorière propose de provisionner la somme de 643€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 643€, réputées non recouvrables.

## **7 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES ET DU SPANC**

Monsieur le Maire a donné, et remis, au conseil le compte rendu synthétique du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Monsieur CHATEIGNER a présenté au conseil le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020.

## **8 - DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION**

Tiers	Nature	Montant TTC
<b>MAIRE</b>		
DECOLUM	Fournitures de cordon d'alimentation guirlandes lumineuses	177.60€
<b>PREMIER ADJOINT</b>		
DIDIER SOULARD	Fourniture lave-linge + pose robinet centre de loisirs	972.91€
HM MENUISERIES	Fourniture et pose dalles plafond + création espace toilettes – salon de coiffure	3 156.75€
MANUTAN COLLECTIVITES	Rampe d'accès pliable + carillon	1 313.64€
MLS	Carrelage salon de coiffure + baie	1 382.49€

## **9 – INFORMATIONS DIVERSES**

- Les travaux de voirie rue du 11 novembre sont terminés. La rue est mise en sens unique à partir de la Rue de la Métairie vers la place du 11 novembre et une interdiction de circulation aux poids lourds est décidée.
- Téléthon : Besoin de bénévoles pour la tenue du bar à partir de 19h30 le samedi 4/12.
- UNC : Demande de l'UNC pour qu'il soit prévu l'entretien des marches, des murets, des plaques, et des alentours du monument aux morts, si possible deux fois par an (avant les cérémonies de commémoration).

### **Prochaines réunions de conseil municipal :**

- le mercredi 24 novembre, à 20 H 30, salle de réunions.
- le mercredi 15 décembre, à 20 H 30, salle de réunions.

Vu par la secrétaire de séance : Mme Isabelle AGESNE

Le Maire,

Michel GABORIT

